

Le Criterium du Haut Bois. Samedi 01 avril 2023.



ARTICLE 1

• Généralités

L'écurie automobile du Haut Bois organise une randonnée de navigation réservée principalement aux voitures d'époques de 1950 à 1992 (plus de 30 ans) dénommée « Le Criterium du Haut Bois ».

Référent de l'épreuve : Patrick CLOPIER. Tél. 06 35 34 36 58

La randonnée est conforme aux dispositions générales de la fédération Française des Véhicules d'époques (FFVE). Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive.

Elle a pour objectif de permettre aux collectionneurs de véhicules d'époques de les faire rouler, de les mettre en valeur et de faire vivre le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son auto, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la Route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers, ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

• Description de la manifestation

Il s'agit d'une épreuve de navigation à parcours secret se déroulant sur la voie publique d'environ 160 km.

Cette balade accueillera 50 équipages au maximum, composés **obligatoirement** de 2 personnes (un conducteur et un navigateur) pour la catégorie Confirmée.

Pour la catégorie découverte plusieurs personnes peuvent être admises en passagers.

• Catégories proposées

Confirmé : Pour les équipages qui apprécient les différents modes de présentation d'itinéraire. Les carnets de route présentent un degré de difficultés supérieur en navigation.

- Fléché métré ou non.

- Fléché allemand.

- Cartes tracé ou non.

- Cartes muettes.

- Indications littéraires ou autres présentations.

Cela sera précisé lors du briefing du matin ou dans le carnet d'itinéraire.

Découverte : Cette catégorie est faite pour les équipages qui souhaitent moins de difficultés ou qui viennent découvrir ce genre d'épreuve.

• Code de la Route

Les participants doivent scrupuleusement respecter le code de la Route. Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations et de zones habitées.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Accueil et vérifications :

Les vérifications administratives se dérouleront le samedi 01 Avril 2023 de 08h30 à 10h00 au restaurant Chez Nadine: Le Bourg 46800 porte-du-Quercy (St-

Matré).

Un briefing est prévu à 09h45 pour vous communiquer des informations importantes et complémentaires. Départ de la première voiture à 10h00 pour 3 boucles :

- Fin de la première boucle pour le repas du midi.
- Fin de la deuxième boucle pour le goûter.
- Fin de la troisième boucle qui sera vers 19h00, suivie de la remise des prix (non officiel) avec repas de clôture.

ARTICLE 3 : VOITURES ADMISES

Dans la catégorie Confirmé :

Les voitures dont le modèle a existé avant le 31 décembre 1992 et les voitures présentant un intérêt historique ou d'exception.

Dans la catégorie Découverte :

Aucune restriction.

ARTICLE 4 : CONTROLES ADMINISTRATIFS

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs:

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire.
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance, certificat et vignette du contrôle technique en cours de validité.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ aux équipages qui ne fournissent pas ces documents.

ARTICLE 5 : CONTROLES TECHNIQUES

Le jour de l'épreuve, tous les véhicules doivent être en accord avec la législation française en vigueur. L'organisation pourra effectuer sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Pneumatiques : en bon état et conformes à un usage routier.
- Éclairage, clignotants et essuie-glaces.
- Présence d'un triangle de sécurité et de gilets fluorescents.
- Un extincteur à poudre est conseillé.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule non conforme à ces contrôles.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Une police d'Assurance Responsabilité Civile est souscrite par l'Ecurie automobile du haut bois pour garantir la responsabilité civile de l'organisation.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs si leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée de la randonnée.

Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir le pilote et le navigateur contre les risques de la randonnée.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Chaque participant recevra au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire et éventuellement le kilométrage.

Les départs d'étape seront donnés de minute en minute par le contrôleur de départ.
Un temps « idéal » de réalisation de l'ensemble du parcours est indiqué à chaque équipage.
Ce temps correspond au temps "minimum" auquel s'ajoute le temps nécessaire pour la découverte et l'interprétation des documents.
Les équipages doivent réaliser l'ensemble de l'itinéraire dans ce temps « idéal ».

Chaque équipage recevra au départ de chaque étape un carnet de contrôle. Ce carnet servira à noter, les **contrôles de passage (CP)**. Les CP, implantés tout au long du parcours, permettent de vérifier le passage effectif sur le bon itinéraire.
L'équipage doit les inscrire au fur et à mesure dans les cases de son carnet de contrôle dans l'ordre où ils se présentent, et au stylo indélébile et sans rature.
Tous les CP à relever sont positionnés au niveau de la main droite.

Des **contrôles de passage humain (CPH)** sont dissimulés tout au long du parcours et permettent de vérifier le passage effectif sur l'itinéraire.
Ils sont signalés par un drapeau rouge, placé sur le côté droit de la route, enjoignant le véhicule à s'arrêter obligatoirement. Les CH apposent le carnet de contrôle.

En cas d'abandon, le carnet devra être remis aux organisateurs. De plus, il a l'obligation de prévenir l'organisation.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT

Les frais de la participation sont fixés à **95 €** pour un équipage de **deux** personnes ;

La participation aux frais comprend pour un équipage :

- Petit-déjeuner à l'accueil.
- Casse-croûte à midi (Boissons, charcuterie, fromage, dessert, café).
- Boisson et friandises pendant la pause de l'après-midi.
- Le repas de clôture du samedi soir.
- Les carnets de route et tous les documents nécessaires au rallye.
- Les récompenses.

En Découverte:

Si plus de 2 personnes sont dans le véhicule, l'organisation demandera un **supplément de 35 €** par personne. Pour les enfants moins de 12 ans sa sera 15 €.

Les demandes d'engagement sont à adresser à :
Tine DEVOS 345 Chemin de Tillol, 47500 Saint Front sur Lémance

Toute demande d'inscription sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de la participation.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Ecurie Automobile du Haut Bois ».

Les chèques seront encaissés quelques jours avant le rallye cartographique.

Pour ceux qui souhaitent régler en espèces le jour de la balade, merci de joindre un chèque à votre inscription en garantie, mais qui ne seront pas encaissés (sauf en cas d'annulation de votre part : voir ci-dessous)

ARTICLE 9 : ANNULATION

-Si un équipage déclare forfait plus de 15 jours avant la manifestation, son droit d'engagement lui sera intégralement remboursé.

-À partir du 18 mars, l'organisation se réserve le droit de conserver la somme de 65,00 € compte tenu des frais engagés.

-Si un équipage ne se présente pas au départ, sans prévenir, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Un abandon en cours d'épreuve ne donne droit à aucun dédommagement.

CONTACT :

Pour tous renseignements complémentaires :

Patrick CLOPIER Tél. 06 35 34 36 58 clopier.patrick@hotmail.fr